

Identification de l'organisme qui passe le marché : Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, 2 rue Jules Verne, 85250 Saint Fulgent

Objet du marché : Extension de la maison médicale des Brouzils

Procédure de passation : La présente consultation est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Attribution du marché : Les marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Déconstruction – Gros-œuvre – Couverture tuiles : l'entreprise MAUDET de Saint-Laurent-sur-Sèvre pour un montant de 121 908.20 € HT.
- Lot n°2 : Etanchéité : l'entreprise BATITECH de Cholet pour un montant de 16 439.32 € HT et la Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au remplacement d'étanchéité avec membrane PVC par une étanchéité avec membrane EPDM pour un montant de 2 831.31 € HT.
- Lot n°3 : Menuiserie aluminium – Serrurerie : l'entreprise BATISTYL de Maulevrier pour un montant de 34 022.40 € HT.
- Lot n°4 : Menuiserie intérieure bois : l'entreprise APH CONCEPT de Chanverrie pour un montant de 9 516.70 € HT.
- Lot n°5 : Cloisons sèches : l'entreprise TEXIER de La Ferrière pour un montant de 15 140.17 € HT.
- Lot n°6 : Plafonds suspendus : l'entreprise HERVOUET des Brouzils pour un montant de 2 722.08 € HT.
- Lot n°7 : Revêtements de sol souples : l'entreprise JOBARD de Chanverrie pour un montant de 11 356.06 € HT.
- Lot n°8 : Peinture : l'entreprise POUPARD JOGUET de Sainte-Hermine pour un montant de 6 833.41 € HT.
- Lot n°9 : Plomberie sanitaires : l'entreprise AMIAUD des Brouzils pour un montant de 7 430.00 € HT.
- Lot n°10 : Chauffage Ventilation : l'entreprise AMIAUD des Brouzils pour un montant de 22 890.00 € HT.
- Lot n°11 : Electricité – Courants faibles : l'entreprise AMIAUD des Brouzils pour un montant de 23 455.09 € HT.

Critères d'attributions retenus : Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres a été effectué selon les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40% - Prix des prestations sur 10 points
- 60% - Valeur technique sur 10 points

Date d'attribution : 02/07/2020

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les entrepreneurs ou prestataires ayant candidaté au présent marché et n'ayant pas été retenus sont recevables à former un recours contre le contrat devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de l'affichage ou de la publication de l'avis de signature de ce marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/09/2020